

Calendrier de collecte des matières résiduelles 2020

Août						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : FERMÉ

Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	418-775-6485
Employé municipal :	Marc-André Migneault	418-750-6485
Inspecteur en urbanisme :	Jean-Philippe Quimper	418-775-6485
Agent en milieu rural :	Benoit Lorrain-Cayer	418-775-8445, poste 2252 blorraincayer@mitis.qc.ca



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591
Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



AOÛT 2020

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,

Directrice générale / sec. trés.

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL
DE LA RIVIÈRE MITIS

Informations diverses

❖ PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **les lundis 17 août et 14 septembre 2020** à 19h30. Les réunions se font à huit clos étant donnée la grandeur de la salle municipale.

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la Municipalité au coût de 81.50\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS : NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL

Il est toujours temps d'enregistrer votre chien!

Si vous êtes déjà propriétaire d'un chien, vous devez l'enregistrer **au plus tard le 3 juin 2020**. Cet enregistrement s'effectue auprès de la municipalité. Votre chien doit porter en tout temps la médaille que la municipalité vous aura remise lors de l'enregistrement. S'il n'a pas sa médaille, vous risquez une amende allant de 250 \$ à 750 \$.

[Les formulaires d'enregistrement d'un chien sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet.](#)

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT :

Le bureau sera fermé du 24 juillet au 7 août inclusivement pour les vacances.

En cas d'urgence, vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur ou communiquer avec un membre du conseil.

PRÉDICTION DES MARÉES – AOÛT 2020

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heur05e	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
01	00 :58	3.7	09	00 :15	0.9	17	01 :27	3.7	25	01 :32	0.7
01	07 :38	0.7	09	06 :30	3.2	17	08 :01	0.8	25	07 :42	3.2
01	13 :34	3.0	09	12 :32	1.0	17	13 :57	3.1	25	13 :40	0.9
01	19 :24	0.9	09	18 :53	3.2	17	19 :45	0.9	25	20 :07	3.5
02	01 :51	3.9	10	00 :59	1.1	18	02 :12	3.9	26	02 :2	0.9
02	08 :27	0.6	10	07 :10	3.0	18	08 :1	0.6	26	08 :44	2.9
02	14 :22	3.1	10	13 :09	1.1	18	14 :39	3.3	26	14 :39	1.1
02	20 :12	0.8	10	19 :37	3.1	18	20 :31	0.6	26	21 :12	3.4
03	02 :38	4.0	11	01 :51	1.3	19	02 :56	4.2	27	04 :03	1.0
03	09 :11	0.5	11	07 :55	2.8	19	09 :20	0.4	27	09 :57	2.7
03	15 :05	3.2	11	13 :51	1.2	19	15 :22	3.5	27	15 :51	1.3
03	20 :55	0.7	11	20 :29	3.0	19	21 :16	0.4	27	22 :27	3.3
04	03 :20	4.1	12	02 :56	1.4	20	03 :39	4.3	28	05 :25	1.0
04	09 :50	0.5	12	08 :49	2.6	20	10 :00	0.2	28	11 :18	2.6
04	15 :45	3.2	12	14 :42	1.4	20	16 :5	3.7	28	17 :11	1.3
04	21 :35	0.6	12	21 :30	3.0	20	22 :02	0.2	28	23 :46	3.4
05	03 :59	4.0	13	04 :17	1.5	21	04 :23	4.3	29	06 :36	1.0
05	10 :26	0.5	13	09 :59	0.9	21	10 :41	0.2	29	12 :31	2.7
05	16 :22	3.3	13	15 :45	3.2	21	16 :49	3.8	29	18 :21	1.2
05	22 :15	0.6	13	22 :37	1.0	21	22 :49	0.2	30	00 :52	3.5
06	04 :38	3.9	14	05 :32	3.2	22	05 :09	4.2	30	07 :31	0.8
06	10 :58	0.6	14	11 :17	1.1	22	11 :23	0.2	30	13 :25	2.8
06	16 :59	3.3	14	16 :55	3.0	22	17 :34	3.9	30	19 :16	1.0
06	22 :54	0.6	14	23 :42	1.1	22	23 :39	0.3	31	01 :42	3.7
07	05 :15	3.7	15	06 :32	3.1	23	05 :57	3.9	31	08 :16	0.7
07	11 :29	0.7	15	12 :22	1.3	23	12 :05	0.4	31	14 :09	3.0
07	17 :35	3.3	15	18 :01	2.8	23	18 :21	3.8	31	20 :01	0.8
07	23 :34	0.7	16	00 :38	1.2	24	00 :32	0.4	01	02 :25	3.8
08	05 :53	3.5	16	07 :19	3.0	24	06 :47	3.6	01	08 :53	0.6
08	11 :59	0.8	16	13 :13	1.4	24	12 :50	0.6	01	14 :47	3.2
08	18 :12	3.3	16	18 :56	2.6	24	19 :11	3.7	01	20 :41	0.7

COMMUNIQUÉ



ÊTRE BÉNÉVOLE POUR LA CROIX-ROUGE À LA MITIS

Mont-Joli, 15 juillet 2020 - La Croix-Rouge compte plus de 60 millions de bénévoles dans le monde. Ici, au Québec, ce sont 5 000 bénévoles qui réalisent avec dévouement et fierté la mission de la Croix-Rouge, jour après jour, partout à travers la province. Il s'agit souvent de travailleurs qui, tout comme vous, ont envie de consacrer une partie de leur temps libre à venir en aide aux autres.

Dans l'urgence, les intervenants bénévoles dûment formés de la Croix-Rouge viennent en aide aux sinistrés. À la suite d'un incendie, d'une inondation ou de tout autre événement qui force une évacuation, ils offrent un réconfort indispensable et comblent les besoins essentiels d'hébergement, d'alimentation et d'habillement des personnes sinistrées. Le bénévolat en intervention d'urgence à la Croix-Rouge permet à des gens comme vous d'être là pour d'autres membres de notre communauté au moment où ils en ont le plus besoin.

Si vous vous sentez interpellé en voyant des gens de votre communauté devenir vulnérables du jour au lendemain après un sinistre, dites-vous que la Croix-Rouge fait ici ce qu'elle fait partout ailleurs dans le monde. L'aide humanitaire, ça commence ici !


Il y a une place pour vous dans l'équipe d'intervention d'urgence de La Mitis

Si vous aimez l'action, rejoignez notre dynamique équipe de services aux sinistrés et portez, vous aussi, le dossard rouge, symbole humanitaire par excellence. Soyez ainsi au cœur de l'action, dans votre communauté. Une formation en intervention d'urgence auprès des sinistrés, reconnue par le gouvernement du Québec, est offerte à tous les intervenants volontaires.

Communiquez avec nous pour plus de renseignements, en visitant notre site partenairescroixrouge.ca ou en composant le 1 844 540-5410.

Renseignements :

Service des communications
Croix-Rouge canadienne, Québec
1 888 418-9111



**DEVENEZ BÉNÉVOLE
CROIX-ROUGE!**

Rejoignez-vous à l'équipe d'intervention de la Mitis!

La Croix-Rouge aide les victimes de catastrophes, d'incendies et d'inondations. Ses bénévoles sont présents en tout temps pour apporter réconfort et chaleur humaine aux sinistrés.

En tant que bénévole Croix-Rouge, vous:

- > ferez partie d'une équipe spécialisée, dynamique et motivée
- > recevrez une formation reconnue en secourisme et en intervention d'urgence.



www.partenairescroixrouge.ca
1 844 540-5410

Le Mot vert du mois – « Nos déchets coûteront plus cher » - Août 2020

Bonjour à toutes et tous,

Nos déchets coûteront plus cher à enfouir dès l'année prochaine. La raison se trouve dans la *Stratégie de valorisation de la matière organique* du Gouvernement du Québec lancée en début juillet. L'objectif est clair : 100 % des ménages et des commerces devront composter pour 2025! Voici comment le gouvernement veut y arriver :

D'abord, il y aura une hausse du taux de redevance à l'enfouissement de 23,50 \$/tonne aujourd'hui à 30 \$/tonne dès 2021, puis de 2 \$/tonne supplémentaire chaque année suivante. Ce sera donc 6,50 \$ de plus pour chaque tonne de déchet. Si nous générons autant de déchet que cette année, ça fera une augmentation des coûts d'enfouissement de plus de 100 000 \$ dès l'année prochaine. Le but visé : Inciter à utiliser moins son bac à déchet et plus ses 2 autres bacs ou mieux, réduire à la source. Les montants d'argent de cette tarification seront distribués en partie aux municipalités selon la performance. Moins de déchet, moins de frais d'enfouissement, plus d'argent redistribués et moins de hausse des taxes municipales!

Pour les commerces, restaurants et institutions qui ne participent pas à la collecte du bac brun, une nouvelle pénalité sera imposée d'ici 2025. C'est à noter que nous travaillons depuis quelques mois à mettre en place cette collecte.

La stratégie vise également le bois de construction, rénovation et démolition. Les entrepreneurs devront obligatoirement se départir de leur matière dans un lieu agréé. Le gouvernement investira également à trouver de nouvelles façons de mettre en valeur le bois récupéré. Nous verrons à comment ceci s'appliquera chez nous dans les prochaines semaines.

Finalement, le fameux bannissement à l'enfouissement des matières organiques. Ce bannissement était prévu pour 2020 d'abord, puis repoussé à 2022, est maintenant rendu dans la pile des « à évaluer ». Le gouvernement vise avec sa stratégie à forcer un changement en pénalisant les mauvais comportements (comme jeter des résidus de table au déchet) plutôt qu'en bannissant simplement l'enfouissement de cette matière.

Pour plus d'information, visitez le site www.ecoregie.ca. À bientôt!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca
Courriel : conseilgmr@mitis.qc.ca

L'EXTINCTEUR PORTATIF : UN ALLIÉ DE TAILLE

En cas de feu, le fait d'avoir sous la main un extincteur portatif en bon état peut sauver des vies.

Voici les grandes étapes de maintenance d'un extincteur à poudre polyvalente A, B, C au fil du temps :

Chaque mois	Aux 6 ans	Aux 12 ans
<p>Procédez vous-même à une inspection visuelle.</p> <p>Assurez-vous que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est à sa place et facilement accessible. • Il est en bon état (sans corrosion ni dommages). • Son étiquette est devant et elle est lisible. • L'indicateur de pression fonctionne. • La buse n'est pas obstruée. 	<p>Modèles rechargeables : Inspection et remplissage par une entreprise spécialisée dans l'entretien.</p>	<p>Modèles rechargeables : Inspection et test hydrostatique par une entreprise spécialisée dans l'entretien.</p> <p>Modèles jetables : Mise hors service.</p>

Il est de votre responsabilité d'assurer votre sécurité et celle de vos proches en suivant les grandes étapes énoncées ci-haut.

Pour l'inspection et l'entretien de vos extincteurs portatifs, veuillez retenir les services d'une entreprise reconnue. Si vous optez pour les services d'une compagnie itinérante, nous vous recommandons de demander un extincteur de recharge pour la durée de la maintenance.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Renaud Gagnon ou Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445

Qui fait quoi?

Le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. En situation de sinistre, il peut être soutenu par sa municipalité, qui peut à son tour compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque la situation l'exige.

Le système de sécurité civile du Québec repose sur un partage clair des responsabilités entre les différents acteurs qui vise la complémentarité et la cohérence des actions en sécurité civile.

Responsabilité des citoyens

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité!

En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** qui seront les plus déterminants pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Que pouvez-vous faire?

- Assurer convenablement vos biens;
- Préparer votre plan familial d'urgence;
- Avoir en tout temps chez vous une **trousse d'urgence** pour subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence ou pour l'apporter en cas d'évacuation;
- Vous renseigner, auprès de votre municipalité ou sur Internet, sur les risques de sinistres dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger.

Préparez votre trousse d'urgence

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. En situation d'urgence, elle vous permettra, à vous et à votre famille, de subvenir à vos besoins essentiels dans l'attente des secours. Si la situation exige l'évacuation de votre domicile, vous pourrez l'apporter avec vous.

Votre trousse doit contenir suffisamment d'articles et de vivres pour subsister pendant les 72 premières heures d'un sinistre. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Sécurité Publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca ou contacter le service de sécurité incendie de la MRC de La Mitis.

Texte : ministère de la Sécurité Publique du Québec

Vous avez des questions ? Contactez :

Renaud Gagnon ou Korin Gagné
Service de sécurité incendie et civile
418 775-8445



Entoure les 7 différences entre les 2 dessins



ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

Rallye : Je lis, je capture la Mitis! - Prolongement

Avez-vous participé au rallye : *Je lis, je capture la Mitis*? Sinon, il n'est pas trop tard! Vous verrez près du bureau municipal un cadre décoré aux couleurs du rallye. Vous y trouverez les consignes ainsi que les indices à prendre en photo. Ce défi a été mis en place dans le but de créer une activité intéressante permettant de travailler les compétences de lecture chez les jeunes. Deux niveaux ont donc été créés. Les familles pourront choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants. Avec la réception de la photo finale, les jeunes de 4 à 12 ans seront admissibles aux prix de participation. Pour information et participation, communiquez avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.



De belles nominations de jeunes de nos municipalités!

Félicitations à Julien Pineault, joueur le plus persévérant et Antoine Leblanc, joueur ayant le plus progressé à l'intérieur de l'équipe Atome B de hockey mineur de Mont-Joli. Bravo pour votre beau travail!



MOTS CACHÉS

T	A	S	E	R	I	O	S	O	R	R	A	E
E	R	E	C	A	T	S	A	S	R	I	E	P
U	I	R	B	T	O	I	R	A	I	O	T	R
Q	O	F	R	E	P	S	C	L	O	T	T	E
I	L	O	O	A	R	S	L	A	D	N	E	S
N	L	U	U	U	E	A	O	H	I	A	P	X
R	I	E	E	R	R	H	I	C	V	L	R	U
U	E	T	T	T	U	C	R	E	E	P	E	A
O	U	T	T	B	E	C	H	E	D	S	S	Y
T	C	E	E	T	O	N	D	E	U	S	E	U
C	O	R	D	E	A	U	A	E	R	R	E	T

TOURNIQUET	TUTEUR
SERFOUETTE	RATEAU
CUEILLOIR	TUYAUX
ARROSOIR	BECHE
DEVIDOIR	SERPE
BROUETTE	POT
TONDEUSE	
SARCLOIR	
PLANTOIR	
SERPETTE	
FOURCHE	
ECHALAS	
CHASSIS	
CORDEAU	
TERREAU	



Sudoku

			3					
		5						6
	9		6		4	8	1	7
5		6	9					
					3			5
		1		2		4		
		9			7		3	2
		7				5	6	
	6	2		8		7		

